

l'image du dossier. « Ce qui est catastrophique, c'est qu'on a perdu la mémoire de ce qui s'est passé ici, et ça arrange beaucoup de monde », ajoute le citoyen arézien.

5 Des injonctions de l'État depuis trente ans

Si elle est inconnue du public, la pollution des Farges n'est pas ignorée des services de l'État. En 2013, un inventaire d'anciens sites miniers dressé à la demande du ministère de l'Environnement en a fait un des deux secteurs les plus préoccupants de la région de Saint-Yrieix (avec la digue des Fouilloux), « présentant au moins un dépôt potentiellement instable susceptible de présenter un risque pour l'environnement immédiat ».

Contactée, la préfecture de Haute-Vienne élude la plupart de nos questions, notamment celle sur le niveau de pollution du site, mais assure suivre le dossier. « Au vu des risques encore identifiés sur le site, principalement du fait de teneurs élevées d'arsenic dans les eaux souterraines et de rejets en provenance du site, la demande de sortie de la réglementation ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) formulée en 1999 n'a pas été acceptée et des prescriptions formulées à l'exploitant », expliquent par mail les services de l'État.

Depuis trois décennies, la préfecture de la Haute-Vienne a pris en effet plusieurs arrêtés pour obliger le propriétaire à dépolluer le site. Des travaux ont été réalisés, comme l'écrêtement des terrils, l'enlèvement des déchets les plus concentrés en arsenic ou la consolidation de la digue. Suffisant ? Pas vraiment. En 2021 et 2022, de nouveaux arrêtés ont prescrit au mandataire judiciaire – l'entreprise étant en liquidation – de réaliser « un plan de gestion de la pollution du site et des sols permettant d'aboutir à une réhabilitation du site ». Le plan de gestion est en cours d'analyse, affirme la préfecture. Un temps long qui interroge les citoyens. « Qu'a mis en œuvre la préfecture pour le suivi de ses mises en demeure depuis tant d'années ? », regrettent-ils.

6 Pour la mandataire judiciaire, circulez, il n'y a rien à voir

C'est une mandataire judiciaire parisienne qui gère le site des Farges et sa contamination depuis plus de deux décennies. Un imbroglio né en 2002 lors de la liquidation judiciaire de la société Cheni S.A., dont le principal actionnaire était le Bureau de recherches géologiques et minières. « Pourquoi le dossier n'est-il pas encore terminé ? C'est que je n'arrive pas à avoir le détail des servitudes, pour envisager une vente du foncier », affirme sans plus d'explications, Marie-Hélène Montravers, mandataire judiciaire.

Elle explique que les actionnaires lui ont laissé assez d'argent pour entretenir le site jusqu'à présent. « Oui, il y a eu un problème de pollution, mais d'énormes travaux ont été menés depuis vingt ans et on continue de suivre l'évolution de la pollution, avec des rapports envoyés à l'Ademe (Agence de la transition écologique) deux fois par an », affirme-t-elle, ajoutant qu'un débroussaillage du site est prévu avant l'été. Pour Marie-Hélène Montravers, l'arsenic des Farges n'est toutefois plus une question préoccupante. « Vous êtes en train de me dire que les services de la préfecture tolèrent une pollution à l'arsenic et n'ont rien fait ? », interroge-t-elle pour mettre fin à la discussion. ●

Repères

MINE D'OR DE CHÉNI. Pendant la trentaine d'années d'exploitation, jusqu'aux années 1950, 8,5 tonnes d'or ont été extraites de la mine d'or de Chéni, un site qui comprenait à la fois une mine d'extraction et une usine de traitement du minerai. L'ensemble a été détruit et décontaminé au cours des années 1970. Il ne subsiste aujourd'hui que le terril d'évacuation des boues et des maisons ouvrières, notamment la cité de Douillac, et une maison de contremaître.



DISTRICT DE SAINT-YRIEIX. D'une surface de 2.300 kilomètres carrés, le district minier sud-limousin est classé juste après le district de Salsigne (Aude) dans la production d'or en France. La dernière période d'exploitation a commencé en 1982 et s'est achevée en 2002.



LES RISQUES DE

L'ARSENIC. Sans goût et sans odeur, l'arsenic est classé comme cancérigène. Des études épidémiologiques ont montré que l'exposition chronique à l'arsenic par inhalation est à l'origine des cancers bronchiques primitifs. Alors que l'exposition chronique par ingestion d'eau contaminée est à l'origine de cancers du poudon, de la peau et de la vessie. D'autres études suggèrent l'existence d'une association entre l'exposition à l'arsenic dans l'eau de boisson et le développement de cancers de la prostate, du foie et du rein.

Expert

Une grande étude en préparation pour évaluer les conséquences du passé minier

Pour Gilles Guibaud, docteur en chimie et en microbiologie de l'eau à l'université de Limoges, l'alerte mérite d'être donnée, mais les données sont insuffisantes aujourd'hui pour parler d'une pollution à l'arsenic dans l'ancien district minier de Saint-Yrieix-la-Perche.



« Le problème est que l'exploitation minière a sorti l'arsenic du sous-sol, où il ne présentait aucun danger, pour qu'il se retrouve en surconcentration, à l'air libre, et lessivé par les eaux », explique Gilles Guibaud. PHOTO GB

GUILLAUME BELLAVOINE
guillaume.bellavoine@centrefrance.com

Sollicité pour nous éclairer sur les risques de l'arsenic d'une façon générale, Gilles Guibaud nous a confié suivre de près le dossier des anciennes mines d'or de Saint-Yrieix-la-Perche, après avoir été consulté par les services de l'État. « Les citoyens sont inquiets dans ce secteur, autour d'un passé minier, qu'on découvre ou qu'on redécouvre », constate le directeur du laboratoire E2Lim. À raison ? « Je ne veux pas botter en touche, mais on ne connaît pas réellement l'ampleur du problème à Saint-Yrieix-la-Perche. Où se trouve l'arsenic ? Comment circule-t-il ? Quelle est l'exposition de la population ? Nous avons des hypothèses de travail, mais nous n'avons pour le moment pas assez de données locales pour les vérifier. On utilise le mot de pollution, je préférerais parler de présence avérée d'arsenic sur le territoire », pose-t-il.

Une étude de trois ans

Une vaste étude pourrait être déployée dans l'ancien district minier entre 2027 et 2030, informe-t-il. « On a déjà fait une réunion avec les deux agences de l'eau concernées (le territoire est partagé entre Loire-Bretagne et Adour-Garonne) ainsi qu'un certain nombre d'acteurs, pour confirmer le besoin d'une étude », affirme Gilles Guibaud, ajoutant que le financement est « presque acté ».

L'objectif est d'aboutir à des résultats « robustes » pour répondre à la question des risques liés à l'arsenic, explique-t-il. « Cet arsenic existe à l'état naturel dans la région. Le problème est que l'exploitation minière l'a sorti du sous-sol, où il ne présentait aucun danger, pour qu'il se retrouve en surconcentration, à l'air libre, et lessivé par les eaux. D'un autre côté, l'exploitation souterraine a laissé des galeries, où les eaux, que l'on appelle les eaux d'exhaure, se chargent en arsenic avant de s'écouler dans le milieu naturel », synthétise l'universitaire.

« On sait que l'on aura ces problèmes d'arsenic pendant un certain nombre de décennies »

Des décennies après la fermeture des mines, des teneurs anormales en arsenic sont toujours constatées. « Aujourd'hui, la connaissance progresse, et on sait que l'on aura ces problèmes d'arsenic pendant un certain nombre de décennies, quasiment jusqu'à l'épuisement du stock. Et on a un stock qui, a priori, est important. On a des sites miniers qui sont émetteurs de pol-

lution parce qu'à l'époque, on n'a pas fait ce qu'il fallait pour confiner le risque. On n'avait sûrement pas les connaissances ni la pression environnementale d'aujourd'hui », note Gilles Guibaud.

Quelles sont les conséquences pour l'environnement ? « Le problème de l'arsenic reste localisé à Saint-Yrieix. En aval, l'Isle rencontre d'autres cours d'eau avec peu d'arsenic, ce qui entraîne mécaniquement une dilution. En ce qui concerne l'eau potable, on sait très bien la traiter quand on sait qu'il y a un problème d'arsenic, de façon robuste et fiable », souligne l'enseignant-chercheur, qui soulève d'autres difficultés, comme les légumes issus des maraîchages locaux, l'érosion éolienne et l'exposition aux poussières.

Quelle solution ?

Si une pollution était avérée à l'issue de l'étude, son éradication ne serait pas chose aisée. « On est capables de construire une alvéole et de déplacer des centaines ou des milliers de mètres cubes de stériles miniers pour les placer dedans. Cela peut coûter 20, 30, 40, 50 millions d'euros, mais c'est facile à faire, entre guillemets. En revanche, quand vous avez une pollution diffuse, dans des dizaines d'étangs, particulièrement nombreux dans la région, sur des centaines de kilomètres carrés, qui peut sortir à un moment précis de l'année, qu'est-ce qu'on fait ? » ●